



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE  
ANNULE ET REMPLACE

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 030-213000037-20240415-DEC202421-AU



**Réf. : DEC202421**

**Objet : désignation d'avocat – DL AVOCAT – recours devant la Cour d'Appel de Toulouse – GFA Terres du Grand Chaumont.**

**Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122.22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 prise en application dudit article par laquelle le conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, notamment d'intenter au nom de la commune toute action en justice,

**Considérant** que le Tribunal Administratif de Nîmes a, par jugement du 12 décembre 2023, rejeté la requête GFA TERRES DU GRAND CHAUMONT demandant ensemble, l'annulation de l'arrêté de refus de permis de construire n° PC 03000320Y0039 du 7 avril 2021 pour la création d'une cave de vinification et d'un espace de dégustation, l'annulation la décision implicite de rejet de son recours gracieux, et la délivrance dudit permis de construire,

**Considérant** l'appel interjeté par GFA TERRES DU GRAND CHAUMONT, enregistré sous le n°24TL00316, en date du 6 février 2024 devant la Cour d'Appel de Toulouse, à l'encontre du jugement de première instance précité,

**Considérant** que les intérêts de la commune doivent être défendus dans cette instance,

## DECIDE

### ARTICLE 1:

Décide de défendre les intérêts de la commune dans l'instance susvisée et de désigner à cette fin le cabinet DL AVOCATS, domicilié 26 allée Jules Milhau, 34000 MONTPELLIER

### ARTICLE 2:

La présente décision, pour être exécutoire, fera l'objet d'une transmission en préfecture et d'une publication.

### ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes,

Le 15/04/24

Le Maire,  
Pierre MAUMEJEAN

**Certifié exécutoire compte tenu des :**

- date de transmission à la Préfecture :

- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90

Fax : 04.66.53.86.09

